



PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

UN
QUÉBEC
SÉCURITAIRE
POUR TOUS

Québec 

Dépôt légal – 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-67208-1 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-67209-8 (PDF)
ISSN : 1700-5590 (version imprimée)
ISSN : 1916-6796 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2013

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.



Cette brochure est imprimée sur du papier Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz.

Note : Pour alléger le texte, nous employons le masculin pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

MINISTÈRE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE



UN
QUÉBEC
SÉCURITAIRE
POUR TOUS

PLAN
STRATÉGIQUE
2012-2016

Message du ministre



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de déposer à l'Assemblée nationale du Québec le Plan stratégique 2012-2016 du ministère de la Sécurité publique.

Au cours des prochaines années, le ministère de la Sécurité publique sera appelé à relever de grands défis. Les réformes de la justice criminelle adoptées par le gouvernement fédéral causeront une pression accrue sur notre système de justice et particulièrement sur les services correctionnels du Québec, qui adopteront une approche globale dans la gestion des populations correctionnelles en utilisant de façon optimale les différentes ressources à leur disposition.

Les experts du monde entier s'entendent pour dire que les changements climatiques amèneront un accroissement de phénomènes climatiques extrêmes auxquels les municipalités et les citoyens devront être préparés. Le domaine de la sécurité incendie poursuivra ses efforts pour sensibiliser le public et regrouper certains services. Enfin, nos services policiers devront adapter leurs interventions à la réalité des personnes vulnérables de notre société et aux formes émergentes de criminalité. Devant tous ces défis, le ministère s'assurera que la prévention demeure au cœur de ses actions.

Pour les relever, le ministère compte exercer son leadership et continuer à travailler en étroite collaboration avec ses nombreux partenaires. La compétence et le dévouement du personnel constitueront également un levier important lui permettant de mener à bien sa mission et de concrétiser sa vision d'un Québec toujours plus sécuritaire, assurant le mieux-être de la population et la prospérité de la société québécoise.



Le ministre de la Sécurité publique,
Stéphane Bergeron

Message du sous-ministre



Monsieur le Ministre,

Je suis fier de vous présenter le Plan stratégique 2012-2016 du ministère de la Sécurité publique, conformément aux prescriptions de la Loi sur l'administration publique. Ce plan est le fruit de réflexions et d'échanges impliquant toutes les unités du ministère, et il tient compte des résultats des consultations menées auprès des citoyens, de nos partenaires et de notre personnel.

Les réflexions stratégiques du ministère et de la Sûreté du Québec ont donné lieu à des échanges inspirants entre nos équipes. En effet, il nous apparaissait essentiel que certains enjeux communs et actions complémentaires se reflètent dans nos plans respectifs au bénéfice de la sécurité publique et de la population du Québec.

Ces réflexions et consultations ont donc permis de cerner les enjeux qui guideront les actions du ministère au cours des quatre prochaines années, soit le leadership et la cohérence des interventions, une approche adaptée et novatrice en sécurité publique et la performance organisationnelle.

Le dévoilement du Plan stratégique 2012-2016 sera également l'occasion de se doter d'une nouvelle image ministérielle ayant pour but de nous rappeler que nous travaillons tous vers un but commun, soit la sécurité de la population.

J'espère que ce document sera un outil de mobilisation pour tout le personnel et qu'il contribuera à mieux canaliser les efforts en vue de relever les défis actuels et futurs du ministère.

Le sous-ministre,
Martin Prud'homme



Table des matières



Avant-propos	11
La mission et la vision	12
Mission	12
Vision	12
Les partenaires	13
Le contexte	14
ENJEU 1 : Le leadership et la cohérence des interventions	17
Orientation 1 : Assurer des interventions concertées, répondant aux besoins des citoyens	17
1.1 Le soutien et l'expertise	17
1.2 Les partenariats	18
1.3 L'information à la population	19
ENJEU 2 : Une approche adaptée et novatrice en sécurité publique	21
Orientation 2 : Favoriser la prévention et l'utilisation de pratiques adéquates et adaptées aux risques émergents	21
2.1 L'approche préventive	21
2.2 Les réponses adaptées aux risques	23
2.3 Les pratiques éthiques et transparentes	24
ENJEU 3 : La performance organisationnelle	25
Orientation 3 : Améliorer la performance de l'organisation en misant sur les personnes et des façons de faire efficaces	25
3.1 La gestion efficace	25
3.2 L'environnement de travail	26



Avant-propos



Le Plan stratégique 2012-2016 du ministère de la Sécurité publique est un outil de gestion axée sur les résultats qui précise l'apport du ministère de la Sécurité publique à l'atteinte des objectifs généraux du gouvernement.

Dans un premier temps, le document présente le ministère, sa mission et sa vision organisationnelles et explique le contexte dans lequel s'inscrit son plan stratégique. Ce dernier fait état de trois grands enjeux organisationnels pour lesquels des orientations stratégiques ont été définies. Chacune de ces orientations s'articule autour d'axes d'intervention, d'objectifs de résultats, d'indicateurs et de cibles à atteindre afin de guider l'intervention du ministère et d'en rendre compte, en toute transparence, dans les rapports annuels de gestion des quatre prochaines années.



Les objectifs stratégiques contenus dans ce plan ont été élaborés en tenant compte des principes de développement durable qui cadrent davantage avec la mission et les activités du ministère. Les objectifs stratégiques respectant au moins trois des cinq principes prioritaires de développement durable retenus par le ministère sont indiqués en marge par un trèfle vert. Ces principes sont la prévention, la précaution, la participation et l'engagement, la subsidiarité ainsi que le partenariat et la coopération intergouvernementale.

OVT

Par cette planification stratégique, le ministère répond également à ses obligations en vertu de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires sanctionnée en mai 2012. Les objectifs stratégiques contribuant aux orientations de la Stratégie gouvernementale en matière d'occupation et de vitalité des territoires sont indiqués en marge par les lettres OVT.

Enfin, le plan stratégique du ministère présente quelques citations extraites des différentes consultations menées afin de mettre en relief la cohérence entre les engagements du ministère et les attentes du public, de nos partenaires et de notre personnel.

La mission et la vision

Mission

Assurer, de concert avec nos partenaires, la sécurité publique au Québec

Par son rôle au sein de l'appareil gouvernemental, le ministère de la Sécurité publique¹ est appelé à diminuer la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois aux risques liés notamment à la criminalité et aux sinistres. Pour ce faire, quelque 5 000 personnes s'activent à la réalisation de la mission. Elles sont d'ailleurs les premières à être visées par ce plan stratégique traduisant les orientations qui gouverneront l'organisation au cours des quatre prochaines années.

Par ailleurs, dans ses champs de compétence, le ministère ne peut agir seul. Il compte ainsi sur la collaboration de divers partenaires dont les organisations policières, les services de sécurité incendie, les municipalités et les organismes communautaires. Par leurs actions et leurs interventions, tous contribuent à un même objectif, soit assurer la sécurité des personnes et des collectivités.



Vision

Un milieu de vie sécuritaire propice au développement social et économique de la société québécoise

Cette vision continuera de guider le ministère au cours des quatre prochaines années. La sécurité est un état subjectif dans lequel une personne se sent à l'abri du danger. C'est dans cette perspective et en travaillant de concert avec ses partenaires que le ministère vise à assurer un milieu de vie sécuritaire pour les Québécoises et les Québécois, tout en se souciant des besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

1. La Sûreté du Québec, les huit organismes relevant du ministre de la Sécurité publique (Bureau du coroner, Comité de déontologie policière, Commissaire à la déontologie policière, Commissaire à la lutte contre la corruption, Commission québécoise des libérations conditionnelles, Régie des alcools, des courses et des jeux, École nationale de police du Québec et École nationale des pompiers du Québec) et le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale sont habilités à produire un plan stratégique qui leur est spécifique, bien qu'ils demeurent concernés par celui-ci.

Les partenaires

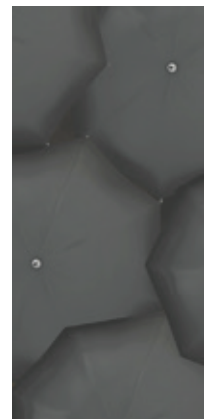
Comme partenaires de premier plan, citons le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale qui constitue une entité indépendante au sein du ministère ainsi que les huit organismes qui font partie du portefeuille de la Sécurité publique

- le Bureau du coroner
- la Régie des alcools, des courses et des jeux
- le Commissaire à la déontologie policière
- le Comité de déontologie policière
- l'École nationale de police du Québec
- l'École nationale de pompiers du Québec
- la Commission québécoise des libérations conditionnelles
- le Commissaire à la lutte contre la corruption

Le ministère peut également compter parmi ses principaux partenaires :

- les corps policiers
- les services de sécurité incendie
- les centres d'appels d'urgence 9-1-1 et autres centres d'appels d'urgence secondaires
- le Bureau de la sécurité privée
- les organisations communautaires et bénévoles
- les municipalités et les municipalités régionales de comté
- les Premières Nations du Québec
- le milieu de la recherche
- le gouvernement fédéral
- les autres ministères et organismes du gouvernement du Québec
- les associations professionnelles et les regroupements travaillant dans les secteurs d'activité du ministère

Sans oublier les citoyens qui ont également le devoir et la responsabilité de poser des gestes quotidiens pour assurer leur sécurité et celle de leurs proches.



Le contexte

Un environnement changeant...

Les plus récentes données statistiques indiquent une diminution du taux de criminalité global au Québec². Cette diminution s'inscrit en continuité avec la tendance à la baisse observée depuis une dizaine d'années au Québec et ailleurs au Canada. Inversement, la population moyenne quotidienne en établissement de détention a augmenté de manière importante au cours des dix dernières années.

Les réformes en matière de justice criminelle adoptées par le gouvernement fédéral auront des incidences sur les provinces en tant que responsables de l'administration de la justice. Ces changements législatifs, dont les impacts sont difficiles à évaluer, se traduiront indéniablement par l'augmentation des places requises en détention. Cet afflux de clientèle mettra une pression additionnelle sur les services correctionnels qui sont déjà aux prises avec une situation de surpopulation dans les établissements de détention.

De nombreux événements récents sont venus nous rappeler l'importance de porter une attention particulière aux personnes vulnérables de notre société dont la sécurité peut être plus facilement mise en péril, que ce soit les enfants victimes d'intimidation, les aînés souffrant de maltraitance, les personnes éprouvant des problèmes de santé mentale ou les populations touchées par un sinistre.

L'usage accru et l'omniprésence des technologies numériques et des communications réseaux dans toutes les sphères causent une migration des activités criminelles du monde réel vers le cyberspace. Cette tendance est à la hausse avec l'utilisation accrue d'Internet à des fins transactionnelles et celle des médias sociaux. L'exploitation sexuelle des enfants, le vol d'identité, les fraudes et la cyberintimidation figurent au titre des risques qui préoccupent les citoyens.

Au Québec, comme dans la plupart des autres sociétés dans le monde, les sinistres sont en constante évolution depuis les dernières décennies. Le bilan des sinistres survenus sur le territoire québécois démontre une augmentation de ces événements, que ce soit pour la fréquence ou l'intensité. On pense notamment aux récents sinistres causés par les inondations en Montérégie au printemps 2011 et par les Grandes marées de décembre 2010. Cette réalité peut être attribuée à plusieurs facteurs, dont l'utilisation accrue de matières dangereuses, le développement à l'intérieur de zones exposées à des aléas majeurs et les changements climatiques. L'érosion du littoral, un processus influencé par les changements climatiques, est d'ailleurs devenue, au cours des dernières années, un enjeu important pour les régions maritimes.

Note : Vous trouverez un tableau détachable dans lequel sont détaillés les enjeux, les orientations, les axes d'intervention, les objectifs stratégiques ainsi que les indicateurs et les cibles du présent plan.

² Ministère de la Sécurité publique. Statistiques 2011 sur la criminalité au Québec
[En ligne] www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-statistiques-police/statistiques-criminalite

Les conséquences du réchauffement climatique, dont l'accroissement des phénomènes météorologiques extrêmes, obligent les gouvernements à développer une meilleure connaissance des risques et à mettre en place des mesures permettant d'accroître la résilience des communautés.

En matière de sécurité incendie, le Québec bénéficie maintenant de schémas de couverture de risques à l'échelle régionale qui s'avèrent des outils de gestion et de prise de décisions vitales pour les autorités concernées. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité incendie et l'adoption graduelle des schémas, on peut d'ailleurs observer une baisse du nombre de décès attribuables aux incendies³.

Des défis organisationnels...

Sur le plan organisationnel, le transfert de l'expertise et des connaissances ainsi que la relève de gestion constituent des défis importants, particulièrement en région où le personnel est moins nombreux.

La consultation interne réalisée en 2011 indique que les enjeux organisationnels nécessitant une attention particulière, aux yeux du personnel du ministère, sont la simplification et l'amélioration des processus de travail ainsi qu'un climat de travail sain et agréable.

L'avènement des médias sociaux axés sur le dialogue, la libre circulation des connaissances et la démocratisation de l'information, modifie les attentes des citoyens. Les médias sociaux sont notamment appelés à devenir des outils incontournables de communication, notamment en matière de prévention et de gestion des événements.



ENJEU 1



Le leadership et la cohérence des interventions

Le leadership d'une organisation est sa capacité à mobiliser ses partenaires autour d'une action collective. Lors de la gestion d'un sinistre ou d'une crise, ce leadership est essentiel à une coordination efficace et à l'organisation ordonnée des actions de ces mêmes partenaires. Ces deux paramètres constituent un enjeu quotidien pour le ministère, étant donné la nature de sa mission.

Orientation 1 : Assurer des interventions concertées, répondant aux besoins des citoyens

1.1 Le soutien et l'expertise

Le ministère entend renouveler son leadership en jouant un rôle plus actif de coordination et de concertation en matière de prévention et d'intervention. Des liens plus soutenus seront tissés avec le milieu de la recherche, notamment le milieu universitaire, afin de développer l'expertise et la connaissance nécessaires à la réalisation de notre mission.

« Un partenariat entre le ministère et les universités devrait être davantage envisagé. [...] La recherche indépendante peut assurer l'identification de véritables solutions aux problèmes rencontrés. »

Partenaire du milieu universitaire

Objectif	Indicateurs (cible)
1.1.1 Contribuer au développement de l'expertise et de la connaissance nécessaires à la réalisation de notre mission	Nombre et nature des activités de développement des connaissances réalisées annuellement Nature des statistiques ministérielles accessibles
1.1.2. Exercer un rôle-conseil auprès de nos partenaires	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
1.1.3. Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones admissibles	Taux de couverture des communautés autochtones admissibles desservies localement (100 % d'ici le 31 mars 2016)



OVT

1.2 Les partenariats

L'action du ministère repose sur de nombreux partenariats. Dans le domaine de la sécurité civile, le ministère coordonne l'Organisation de la sécurité civile du Québec et il lui revient de s'assurer que ses nombreux partenaires sont informés, mobilisés, engagés dans la gestion des risques et prêts à intervenir au besoin. Au cours des prochaines années, le ministère compte intensifier sa collaboration avec ses partenaires municipaux afin, notamment, de faciliter les regroupements des services de sécurité incendie qui le souhaitent et d'améliorer la gestion des risques et des sinistres dans le milieu municipal.

Dans le domaine correctionnel, les récentes modifications apportées au droit criminel et pénal nous amèneront à nous pencher sur la problématique de la surpopulation carcérale de façon globale et à utiliser, de façon optimale et innovatrice, les ressources à notre disposition. Ce qui signifie ne pas miser uniquement sur l'incarcération mais aussi sur d'autres mesures dans la communauté. Cette approche permettra une meilleure gestion des places en établissement de détention et le développement de nouvelles avenues, telle la surveillance électronique des sursitaires.

OVT



Objectif	Indicateurs (cible)
<p>1.2.1 Intensifier la collaboration entre le ministère et le monde municipal, particulièrement en sécurité civile et en sécurité incendie</p>	<p>Taux de services de sécurité incendie impliqués dans une démarche de regroupement (10 % d'ici le 31 mars 2016)</p> <p>Pourcentage de municipalités ayant un plan de mesures d'urgence à jour (100 % d'ici le 31 mars 2016)</p> <p>Nombre de schémas de sécurité incendie révisés (60 d'ici le 31 mars 2016)</p>
<p>1.2.2 Coordonner les efforts des principaux partenaires en matière de sécurité routière</p>	<p>Nombre d'activités réalisées annuellement (principalement au regard de la problématique de la capacité de conduite affaiblie par l'usage de l'alcool et de la drogue) (4)</p>
<p>1.2.3 Assurer, avec l'appui de nos partenaires et dans le contexte de la hausse de la population carcérale, des services correctionnels efficaces et sécuritaires</p>	<p>Date de mise à jour du cadre de planification des infrastructures carcérales (31 mars 2013)</p> <p>Réalisation d'un projet pilote sur la surveillance électronique (Implantation à l'automne 2013 et 100 sursitaires participants d'ici le 31 mars 2014)</p> <p>Nombre de nouvelles places permanentes créées en établissement de détention au 31 mars 2016</p>

1.3 L'information à la population

Une organisation transparente a le devoir d'informer la population sur ses actions accomplies en lui proposant un contenu simple et accessible. Une attention particulière sera portée sur les communications s'adressant aux jeunes, dans le but de développer au sein de cette population une véritable culture de prévention. Le ministère entend notamment réaliser deux sondages auprès des citoyens afin d'évaluer leurs connaissances du ministère et leur niveau de satisfaction à l'égard des services offerts.

« Soyez plus présents dans les médias. Informez le public par ces médias. Même de vos bons coups. On ne sait pas trop au juste ce que vous faites pour diminuer les gangs de rue, le taxage, l'intimidation et la violence conjugale. La prévention c'est notre société dans 15 ans. »

Femme, 46-65 ans, Montréal

Objectif	Indicateurs (cible)
1.3.1 Mieux faire connaître à la population l'offre de services et les interventions du ministère	Résultats des sondages auprès du public pour évaluer sa connaissance du ministère et sa satisfaction à l'égard des services Nombre et nature des activités de communication réalisées annuellement Nombre annuel de consultations du site Internet et des médias sociaux



ENJEU 2



Une approche adaptée et novatrice en sécurité publique

L'évolution des risques au sein de la société québécoise, notamment en matière de criminalité, ainsi que le contexte en mouvance constante dans lequel évolue le ministère, font en sorte qu'il se doit d'être à l'affût de ces changements et être prêt à mettre à jour ses pratiques.

Orientation 2 : Favoriser la prévention et l'utilisation de pratiques adéquates et adaptées aux risques émergents

2.1 L'approche préventive

La prévention vise à éviter la survenance de crimes ou de sinistres ou, s'ils se produisent, à limiter leurs conséquences. Ainsi, notre société sera moins vulnérable aux risques naturels et sociaux par des approches proactives et des actions visant à surmonter la crise lorsqu'une menace se matérialise.




Cette notion, qui est également un principe de développement durable reconnu, interpelle tous les secteurs d'activité du ministère et le guide au quotidien dans la réalisation de sa mission, que ce soit par :

- la prévention des sinistres en tenant compte des risques en aménagement du territoire ou la surveillance accrue des aléas;
- la prévention des incendies et la préparation aux sinistres par la sensibilisation du public;
- la prévention de la criminalité par le financement de projets visant les jeunes à risque ou par l'élaboration d'outils destinés aux policiers et aux intervenants communautaires;
- et finalement, la prévention de la récidive par une réinsertion sociale durable.

« Investir en prévention et en promotion des gestes à poser avant qu'un sinistre survienne augmentera la capacité des citoyens à mieux prendre soin d'eux et de leur famille et ainsi, réduira les coûts après sinistres. »

Femme, 26-45 ans, Capitale-Nationale

À ce titre, les efforts consentis à la réinsertion sociale se concrétiseront par l'implantation des mesures du Plan d'action pour la réinsertion sociale des personnes contrevenantes 2010-2013. L'approche de la réinsertion sociale, il faut le rappeler, vise à réduire les risques de récidive par des méthodes axées sur une évaluation rigoureuse des problèmes liés à la délinquance et sur des programmes et services adaptés à ceux-ci. Aussi, de multiples recherches indiquent que les délinquants qui participent aux programmes ciblés en fonction de leurs besoins sont moins susceptibles de récidiver.

Objectif	Indicateurs (cible)
<p>2.1.1 Assurer une prestation de services adaptés aux réalités des personnes vulnérables</p>	<p>Pourcentage des équipes d'intervention formées à utiliser la nouvelle grille d'estimation de dangerosité du passage à l'acte suicidaire (100 % d'ici le 31 mars 2016)</p> <p>Nombre et nature des activités réalisées afin de soutenir les intervenants de sécurité publique en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'itinérance • les problèmes de santé mentale • la sécurité des aînés • les risques d'homicides conjugaux
<p> 2.1.2 Développer une culture de prévention chez les jeunes</p>	<p>Production et mise en ligne du site jeunesse en sécurité civile et en sécurité incendie pour tous les cycles du primaire (Mise en ligne le 31 mars 2016)</p> <p>Pourcentage de réalisation des mesures prévues au volet prévention et désaffiliation du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014 (Réaliser 100 % des mesures relevant du MSP d'ici le 31 mars 2014)</p>
<p> 2.1.3 Poursuivre l'intégration des principes de police communautaire à la gestion des enjeux de sécurité publique</p>	<p>Nombre d'outils diffusés annuellement aux services policiers (3)</p>
<p> 2.1.4 Favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes</p>	<p>Nombre et nature des activités réalisées annuellement</p> <p>Pourcentage d'implantation des mesures du Plan d'action gouvernemental sur la réinsertion sociale relevant du ministère (100 % d'ici le 31 mars 2013)</p>




2.2 Les réponses adaptées aux risques

De par sa mission, le ministère doit être en mesure de s'adapter à un environnement en évolution où des nouveaux risques sont constamment en émergence.

Ainsi, le ministère compte poursuivre sa lutte contre la criminalité organisée sous toutes ses formes et les économies souterraines. Il entend notamment intensifier sa lutte contre la cyberprédation, c'est-à-dire l'utilisation d'Internet afin de communiquer en ligne avec des jeunes d'âge mineur et de les attirer hors de chez eux, dans un but sexuel, pornographique ou criminel.

Le ministère continuera également à soutenir les policiers dans leurs interventions. À cet égard, il compte amorcer les travaux nécessaires afin d'accueillir, le cas échéant, les données québécoises contenues dans le registre canadien des armes à feu.

Dans le domaine des risques d'origine naturelle, le ministère déploiera progressivement le système Vigilance, qui consiste à concevoir et à mettre en place des outils aidant à mieux prévoir les phénomènes naturels. Ce système permettra d'alerter et de mobiliser plus rapidement les intervenants en sécurité civile ainsi que d'informer et de conseiller la population sur les mesures à prendre pour assurer sa sécurité et la protection de ses biens.

	Objectif	Indicateurs (cible)
	2.2.1 Lutter contre la criminalité organisée et les économies souterraines	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
	2.2.2 Élaborer une stratégie de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans le cyberspace	Nombre et nature des activités réalisées annuellement
 OVT	2.2.3 Améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels	Date de mise en œuvre d'un système d'alerte au public (31 mars 2013) Taux de couverture par le système Vigilance pour l'aléa inondation (100 % du territoire d'ici le 31 mars 2016)
	2.2.4 Développer des mesures de contrôle des armes à feu	Nombre et nature des mesures développées

2.3 Les pratiques éthiques et transparentes

Le citoyen se doit d'avoir confiance en ses institutions, particulièrement en son système judiciaire qui doit être intègre, transparent, équitable et impartial. Le ministère étant un acteur important du système judiciaire, les valeurs d'intégrité, d'éthique et de transparence doivent demeurer au cœur de son action.

Ces valeurs se reflètent notamment dans la volonté d'assurer l'impartialité des enquêtes indépendantes et le respect des pratiques professionnelles reconnues. Elles se reflètent aussi dans les actions des services correctionnels qui se doivent de préserver l'équilibre entre les impératifs liés à la sécurité du personnel et des personnes contrevenantes. Ils doivent aussi s'assurer que l'intervention est empreinte de respect, d'équité, de rigueur, d'intégrité et de professionnalisme.

Objectif	Indicateurs (cible)
2.3.1 S'assurer du respect des pratiques professionnelles reconnues	<p>Nombre d'inspections :</p> <ul style="list-style-type: none">• organisations policières (28 d'ici le 31 mars 2015)• centres d'appels 9-1-1 et autres centres secondaires d'appels d'urgence (100 % d'ici le 31 décembre 2013) <p>Nombre de contrôles effectués :</p> <ul style="list-style-type: none">• palais de justice et édifices avec constables spéciaux (6 en 2015-2016)• milieu correctionnel (40 contrôles en milieu fermé et en milieu ouvert d'ici le 31 mars 2015) <p>Pourcentage du personnel des services correctionnels sensibilisé à la Philosophie et l'énoncé de principes en matière de sécurité ainsi qu'à la Philosophie d'intervention en matière de réinsertion sociale (100 % annuellement)</p>
2.3.2 Réviser les mécanismes d'enquêtes indépendantes	Date de mise en place du nouveau modèle (le premier trimestre de 2013-2014)

ENJEU 3



La performance organisationnelle

La nécessité du retour à l'équilibre budgétaire et les pressions citoyennes pour une meilleure gestion des fonds publics appellent le ministère à réaliser ses objectifs tout en faisant preuve d'efficacité et d'agilité organisationnelles.

Orientation 3 : Améliorer la performance de l'organisation
en misant sur les personnes et des façons de faire efficaces

3.1 La gestion efficace

Le ministère continuera à gérer judicieusement ses ressources de manière à contribuer activement au retour à l'équilibre budgétaire, tout en ayant à l'esprit le bien-être des générations futures et le respect des principes de développement durable.

À ce titre, il s'est engagé, avec le soutien du Mouvement québécois de la qualité, dans une démarche d'amélioration continue de la performance organisationnelle. Un diagnostic des pratiques de gestion permettra de reconnaître les forces, les faiblesses et les priorités d'amélioration. Deux autres diagnostics sont prévus en 2014 et en 2016 pour mesurer et témoigner de l'évolution de la performance organisationnelle du ministère et pour contribuer à la mise à jour des priorités d'amélioration.

L'efficacité d'une organisation est notamment tributaire de la qualité de ses gestionnaires. Au cours de 2011-2012, la Direction générale des services correctionnels, en collaboration avec la Direction des ressources humaines, a mis en œuvre un programme de relève de gestion. Sur la base de cette expérience, le ministère planifie son déploiement à l'ensemble des secteurs d'ici 2016.

« Que la formation continue soit considérée comme une nécessité qui a une incidence directe sur le pouvoir d'attraction et la rétention du personnel, le maintien de l'expertise et sur la crédibilité des professionnels de la fonction publique. »

Personnel de la Direction des services correctionnels

Objectif	Indicateurs (cible)
3.1.1 Moderniser ou optimiser les pratiques de gestion	Indice global de performance organisationnelle État d'avancement des projets informatiques en matière d'aide financière aux sinistrés (livraison 31 mars 2013) et d'information correctionnelle (livraison 31 mars 2015)
3.1.2 Assurer une relève de gestion	Implantation d'un programme de relève de gestion dans tous les secteurs (d'ici le 31 mars 2016) Pourcentage des postes où le nombre de gestionnaires déclarés aptes ou retenus à la suite d'un appel de candidatures est d'au moins trois. (100 %)

3.2 L'environnement de travail

Sur le plan organisationnel, le ministère s'efforcera d'assurer à son personnel un climat de travail sain, reconnaîtra le travail bien accompli et communiquera efficacement avec son personnel.

L'amélioration du climat de travail est une préoccupation ministérielle depuis 2003 déjà. Une démarche visant à améliorer le climat de travail au ministère pour ainsi augmenter la satisfaction du personnel et contribuer à l'amélioration du rendement au travail a été implantée. Des mesures du climat organisationnel ont eu lieu en 2007, 2009 et 2011. Deux autres mesures sont prévues, l'une en 2013 et l'autre en 2015 pour évaluer notre progression.

En matière de gestion des personnes, la reconnaissance au travail est une priorité pour le personnel, comme en témoignent la consultation menée lors de l'élaboration du plan stratégique et le troisième sondage sur la satisfaction du personnel à l'égard du climat organisationnel.

Fort de ce consensus, le ministère entend se doter d'une approche ministérielle sur la valorisation et la reconnaissance au travail pour appuyer les gestes déjà posés et favoriser le développement d'une culture de reconnaissance.

Objectif	Indicateurs (cible)
3.2.1 Favoriser le déploiement de pratiques assurant un bon climat organisationnel et la reconnaissance au travail	Indice global de satisfaction du personnel quant au climat organisationnel (hausse de 2 % d'ici 2016) Indice global de satisfaction du personnel relatif à la reconnaissance au travail (hausse de 3 % d'ici 2016)

